

Le 31 août 2026

À tous les parents des élèves
de l'école du Boisé-des-Prés

Objet : Assemblée générale des parents

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur de l'Instruction publique (L.I.P.), vous êtes invités à l'assemblée générale des parents de l'école du Boisé-des-Prés. Cette rencontre se tiendra :

LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026

À 19 H

**À L'AGORA DE L'ÉCOLE DU BOISÉ-DES-PRÉS
(Porte 1)**

Lors de cette rencontre, vous aurez l'opportunité de vous impliquer dans la vie de l'école par le biais du conseil d'établissement. Sachez que votre implication et vos idées sont très importantes pour nous.

Vous trouverez donc ci-joint l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Nous espérons avoir la chance de vous rencontrer le 9 septembre prochain.

Au plaisir de vous accueillir.



Michaël Fiola, directeur
École du Boisé-des-Prés

**ÉCOLE DU BOISÉ-DES-PRÉS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS**

DATE : Le mercredi 9 septembre 2026

HEURE : 19 h

LIEU : Agora de l'école du Boisé-des-Prés (Porte 1)

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Nomination d'une ou d'un secrétaire;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2025;
5. Présentation du rapport annuel 2025-2026 de l'école ;
6. Rôle du conseil d'établissement :
 - 1) Composition;
 - 2) Fonctions et responsabilités;
 - 3) Formation obligatoire.
7. Formation du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 :
 - 1) Nomination d'une ou d'un président d'élection;
 - 2) Nomination de scrutateurs ou scrutatrices;
 - 3) Ouverture des mises en candidature;
 - 4) Élection :
 - Trois postes de parents avec un mandat de deux ans;
 - Deux postes de parents substitués avec un mandat d'un an;
 - 5) Représentant et substitut au comité de parents;
 - 6) Membre de la communauté (deux postes avec mandat d'un an sans droit de vote);
8. Organisme de participation des parents;
9. Comité d'utilisateurs du service de garde;
10. Informations diverses :
 - 10.1 Calendrier des rencontres du conseil d'établissement;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.